



With the support of:



«Le Partenariat euroméditerranéen et l'emploi»

ETUDE COMPARÉE

MAROC
ALGERIE
TUNISIE
EGYPTE
JORDANIE
PALESTINE
LIBAN
SYRIE

Iván Martín (dir.)

Samir Aita, Saleh Al-Kafri, Youcef Benabdallah, Rafik Boukha-Hassane,
Iain Byrne, Khémais Chammari, Nihal El-Megharbel, Imadeddine Al Mosabeh,
Hamdan Hassan, Mahmoud El Jafari, Riad al Khouri, Larabi Jaidi,
Erwan Lannon, Azzam Mahjoub, Soad Kamel Rizk, Fatiha Talahite

SOMMAIRE

Le Projet "Euromed Emploi"	3
Conclusions et recommandations de l'étude	5
Un Agenda d'Action pour l'Emploi dans le cadre du Partenariat euroméditerranéen	9
1. Le défi de l'emploi dans les pays arabes méditerranéens	13
1.1. Le manque de participation de la femme dans le marché du travail: Plus qu'un enjeu économique	19
1.2 La <i>terra incognita</i> de l'économie informelle	23
1.3 Les réponses politiques à l'emploi: une plus grande flexibilité dans la législation du travail	23
2. La considération de l'emploi et du droit au travail dans la pratique déclaratoire du Partenariat euroméditerranéen (PEM)	25
2.1 Les droits du travail dans les accords de libre-échange des Etats-Unis	39
3. L'emploi et le droit au travail en tant que droits humains	41
4. L'application des conventions fondamentales du BIT	47
5. Consultation sociale, PEM et situation des interlocuteurs sociaux	55
6. Emploi et Politique européenne de voisinage	59
7. Éléments d'impact des zones de libre-échange sur l'emploi, les conditions de travail, l'économie informelle et les migrations	65
8. Le Partenariat euroméditerranéen et l'emploi au Maghreb: principales conclusions	71
9. Le Partenariat euroméditerranéen et l'emploi au Mashrek: principales conclusions	87
10. Le programme MEDA, l'emploi et les politiques d'emploi	101
Les programmes de mise-à-niveau: une évaluation	107
Les programmes d'éducation et formation pour l'emploi	101
11. Éléments de l'impact du Partenariat euroméditerranéen sur l'emploi des femmes	111
Annexes	
Questionnaire standard pour les études	121
Liste des auteurs des études et des participants aux ateliers de travail interrégionaux	123
Liste d'acronymes	124

Le projet « EuroMed Emploi »

L'importance et l'urgence de l'emploi en tant que principal défi économique et social des pays arabes méditerranéens sont indiscutables. Cependant au cours des dix années du Processus de Barcelone, aucune étude d'envergure régionale ne s'est intéressée à la relation entre l'emploi et le cadre principal des relations économiques entre l'Union européenne et ses voisins du sud et de l'est de la Méditerranée: le Partenariat euroméditerranéen (PEM). Ni le FEMISE, ni EuroMeSCo, ni même la Commission européenne (dans le cadre de l'étude d'impact sûr la soutenabilité consacrée à la zone de libre-échange euroméditerranéenne qui est en cours de réalisation) n'ont effectué de telles analyses.

Voici l'objectif principal du projet « EuroMed Emploi », une étude comparée sur l'impact du Partenariat euroméditerranéen (zones de libre-échange et programmes MEDA) sur l'emploi et le droit au travail dans 8 pays du sud et de l'est de la Méditerranée. Ce projet est une initiative commun du Forum syndical euroméditerranéen, du syndicat espagnol « Comisiones Obreras » et sa « Fundación Paz y Solidaridad » (Fondation paix et solidarité), en collaboration avec le Réseau euroméditerranéen des droits de l'homme (REMDH), et avec le soutien financier de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale (AECI) et la Fondation Friedrich Ebert, qui a également apporté son soutien logistique dans toute la région.

L'objectif général du projet –tel que stipulé dans le questionnaire pour les études nationales (voir pp. 122-123)-, est de déterminer des éléments d'analyse rigoureux dans la perspective d'établir une plateforme syndicale sur l'emploi dans le cadre du Partenariat euroméditerranéen.

Le projet « EuroMed Emploi », développé en 2005 et 2006, consiste en l'élaboration de huit études nationales sur le Partenariat euroméditerranéen et l'emploi au Maroc, en Algérie, en Tunisie, en Égypte, en Jordanie, au Liban, en Palestine et en Syrie, auxquelles s'ajoute une étude sur la considération de l'emploi par les institutions européennes dans le cadre du Processus euroméditerranéen. Ces études ont été réalisées par 17 experts indépendants locaux, économistes pour la plupart (voir liste à la fin du rapport), sous la coordination d'un directeur scientifique, l'économiste espagnol Iván Martín, et d'un comité de pilotage formé par les cinq organismes participants. Ces études ont été réalisées suivant un questionnaire standard; une version préliminaire de chacune d'elles a été débattue au cours d'ateliers régionaux organisés à Rabat en octobre 2005 et à Amman en décembre de la même année. Les études se basent à la fois sur des documents officiels, des recherches bibliographiques, des interviews réalisées auprès de personnes impliquées dans le PEM et également sur une analyse sectorielle et régionale, prenant en compte le droit au travail des différents groupes sociaux.

Une étude comparative d'une centaine de pages a été élaborée à partir de ces neuf études ; elle devait être présentée et débattue lors de la conférence finale du projet à Tunis en septembre 2006, mais cette conférence a été annulée en dernière minute par les autorités tunisiennes. Une autre conférence finale a donc été organisée à Madrid les 9-10 mars 2007 avec la participation des auteurs, des représentants des syndicats, des organisations des droits de l'homme, des experts et officiels de la région et de l'Union européenne. Le rapport final sera publié en anglais, français, espagnol et en arabe.

Conclusions et recommandations

Un Agenda d'Action pour l'Emploi dans le cadre du Partenariat euroméditerranéen

Iván Martín

CONCLUSIONS DU PROJET « EUROMED EMPLOI »

La création d'un nombre suffisant d'emplois de qualité dans les Pays Partenaires de la Méditerranée (PPM) pour faire face au défi alarmant de l'emploi est cruciale pour la stabilité et la prospérité de la région méditerranéenne dans les années à venir et ainsi atteindre les objectifs fixés par le Partenariat euroméditerranéen (PEM). Cependant le projet « Euromed Emploi », dont les principales conclusions sont présentées dans ce rapport, a montré qu'il existe de sérieuses lacunes dans la façon dont le PEM aborde la question de l'emploi.

Afin de déterminer comment réorienter le Partenariat euroméditerranéen vers la création d'emplois, il est essentiel de relever avec exactitude les différents défis auxquels les marchés du travail des pays partenaires de la Méditerranée ont à faire face, les solutions à ces problèmes et le rôle du Partenariat dans ce domaine.

Les huit études nationales commandées dans le cadre du Projet « Euromed Emploi » proposent une analyse détaillée sur les marchés nationaux du travail, les perspectives d'emploi et les politiques et réglementations de l'emploi dans chacun des pays.

1) La première conclusion générale est que, pour faire face au défi alarmant de l'emploi dans la région euroméditerranéenne, il est nécessaire, à long terme, de définir des politiques décidées de croissance pour garantir la création d'un nombre suffisant d'emplois pour absorber l'augmentation de la population active et, à court terme, adopter des politiques actives d'emploi pour garantir le droit au travail. Jusqu'à présent, le PEM n'a pas contribué à promouvoir de telles politiques

Les principaux défis auxquels les PPM ont à faire face pour réduire le potentiel déstabilisateur dérivé du chômage sont :

- Le chômage touche en majorité les jeunes en dessous de 30 ans en quête d'un premier emploi. Cela exige une mise-à-niveau des systèmes d'éducation et de formation professionnelle dans les PPM en tant que grande priorité pour les années à venir.
- L'économie informelle tend à se développer, en parti aussi comme conséquence de l'impact négatif des zones euroméditerranéennes de libre échange sur le secteur formel. Le secteur informel reste l'un des principaux facteurs à l'exclusion des jeunes et des femmes pour trouver un emploi décent, étant donné que l'emploi dans le secteur informel se traduit dans une absence totale de garanties sociales ou salariales. L'ampleur du secteur informel ou le secteur de « non droit » de l'économie fait nécessaire d'approfondir l'étude du fonctionnement du marché de travail et les politiques d'emploi dans un tel environnement.
- La participation des femmes dans le marché du travail reste très faible (malgré un léger progrès ces dernières années) et elles sont les plus touchées par les chocs de l'économie, dont celui de la libéralisation du commerce. L'établissement de mesures de compensation pour contrecarrer cette plus haute vulnérabilité doit faire partie intégrale des plans de promotion des femmes dans la région.
- L'emploi des enfants reste un grave problème dans les PPM. La ratification et l'application effective des conventions fondamentales du BIT et de Nations Unies peut devenir la politique la plus efficace pour lutter contre cette réalité inacceptable.
- Le chômage des diplômés engendre une perte d'investissements et provoque la fuite des cerveaux par le biais de la migration.

L'expérience européenne a depuis longtemps démontré que pour combattre efficacement le chômage, il est nécessaire d'engager au niveau européen des politiques actives d'emploi et des stratégies conjointes qui doivent aller de pair

avec un ensemble de politiques de croissance et de réformes structurelles. Il n'y a donc aucune raison pour qu'une telle logique ne soit pas applicable au niveau euroméditerranéen. Ceci est particulièrement important pour l'emploi des jeunes, des femmes et le rôle de l'économie informelle qui déstabilise la situation économique et sociale de la population dans les PPM et entrave leur développement.

2) Il n'a pas de sens économique de limiter le Partenariat à la libre circulation des biens et du capital et d'exclure au même temps la libre circulation travailleurs

La logique économique et géopolitique conduit à intégrer les marchés du travail pour faire face aux déséquilibres démographiques (à la fois dans le nord et dans le sud), tout en minimisant l'impact négatif des flux migratoires (en terme de fuite de cerveaux et de qualifications, par exemple).

3) L'emploi et le droit au travail n'ont pas été considérés comme une priorité directe du Partenariat euroméditerranéen, mais plutôt comme un effet secondaire de la libéralisation du commerce et des réformes structurelles

L'emploi a été considéré, au mieux, comme un effet secondaire de la libéralisation du commerce et de la réforme structurelle, et de ce fait aucune action directe n'a été entreprise pour promouvoir la création d'emplois, par exemple dans le cadre du Programme MEDA.

L'étude sur « L'emploi et les droits sociaux dans le PEM, la Politique européenne de voisinage et la dimension externe des politiques communautaires » montre que l'emploi et le droit au travail ont joué un rôle croissant dans la rhétorique et les déclarations du processus euroméditerranéen, mais ils ont été à peine considérés comme des objectifs opérationnels ou des critères moteurs dans le cadre des Programmes MEDA ou dans la pratique de la coopération régionale (à savoir, dans les Documents de Stratégie nationaux et régionaux et les Plans indicatifs, les Conseils et les Comités d'Association, le Comité EuroMed....). Dans ce sens, il faut entamer un vrai « mainstreaming » de l'emploi dans les politiques de PEM.

4) Il n'y a pas eu d'approche 'droits humains' dans la manière dont le Partenariat euroméditerranéen (zones de libre échange et Programme MEDA) a abordé la question de l'emploi

Malgré les multiples références aux instruments internationaux des droits humains dans les Accords d'Association Euroméditerranéens, le PEM jusqu'à présent n'a pas apporté de réelle contribution à la ratification et à la mise en œuvre effective des conventions fondamentales de l'OIT ou les autres conventions de Nations Unis pertinentes pour le droit au travail ni établi des systèmes pour suivre l'état d'avancement dans ce domaine. Cependant, les références détaillées à ce sujet faites dans les Plans d'Action de Voisinage ouvrent de nouvelles perspectives dans ce domaine, à condition qu'elles soient réellement intégrées dans les programmes de réforme.

5) La consultation avec les partenaires sociaux dans le cadre du Partenariat euroméditerranéen a été faible, voire inexistante

Ceci a été le cas à la fois au niveau euroméditerranéen, national et de projet. En fait, les bénéficiaires officiels des projets MEDA sont dans la plupart des cas les gouvernements nationaux et non les populations locales. Il n'y a eu en fait presque aucun projet visant à renforcer les capacités administratives des syndicats en tant que partenaires sociaux (alors que les organisations de entrepreneurs et les associations professionnelles ont bénéficié d'un soutien important dans le cadre des programmes de mise-à-niveau). Par exemple, dans le cadre de projets d'Education et Formation pour l'Emploi, aucune mesure officielle n'a été mise en place pour la consultation ou la participation des syndicats ou des travailleurs. Par ailleurs, il y a un manque sérieux de transparence et d'information sur le cours des négociations politiques à niveau euroméditerranéen et la mise en œuvre des projets MEDA. Les exercices de consultation sont restés ponctuelles et sans institutionnalisation. Dans aucun cas la consultation a été organisée dans les stages de planification des nouvelles initiatives (incluant la Politique européenne de voisinage et les Plans d'action).

6) Dans le cadre du Partenariat euroméditerranéen, il n'y a eu presque aucun projet pour renforcer et appuyer les politiques nationales de l'emploi des Pays Partenaires de la Méditerranée, malgré les déficits évidents de ces politiques

Ceci est un contraste saisissant si l'on considère les ressources importantes investies dans la formation, l'assistance technique et les programmes d'ajustement structurel dans des domaines comme la politique fiscale, la politique commerciale, la politique macro économique et autres. La plupart des projets réalisés dans le domaine du développement social se sont concentrés sur la lutte contre la pauvreté. Cependant, la situation institutionnelle et la (faible) qualité technique des politiques et stratégies nationales de l'emploi ainsi que leur compatibilité avec les autres politiques économiques, sont particulièrement fragiles et justifient un programme euroméditerranéen de grande ampleur pour évaluer, surveiller et mettre à niveau ces politiques de l'emploi.

7) Au niveau régional, il n'y a eu jusqu'à présent aucune tentative pour définir une Stratégie Euroméditerranéenne d'Emploi, ou même un Plan d'Action dans ce domaine. Aucune Conférence Euroméditerranéenne des Ministres de l'Emploi n'a été organisée jusqu'au moment

Malgré le consensus existant sur le fait que l'emploi reste le principal problème régional commun à l'UE et aux partenaires Méditerranéens, aucune action précise n'a été entreprise. Il est encore difficile de savoir si les objectifs dans le domaine de l'emploi énoncés dans le Programme de Travail des Cinq Années approuvé au Sommet de Barcelone réuni en novembre 2005 seront atteints. Par contre, dans d'autres régions voisines de l'UE, comme les Balkans, l'UE a en effet entrepris un projet pour surveiller, évaluer et coordonner les politiques nationales d'emploi (comme c'est l'Initiative de Bucarest).

Malgré le fait que l'emploi reste le principal problème commun à l'UE et aux PPM, aucune Conférence des Ministres de l'Emploi n'a été organisée jusqu'au moment. Cependant, lors de la Conférence Euromed des Ministres des Affaires Etrangères de novembre 2006 à Tampere, il a été prévu d'organiser une telle

conférence en novembre 2008; et également d'organiser en 2007 au préalable un séminaire euroméditerranéen sur la politique de l'emploi et sur les mesures pratiques pour renforcer l'employabilité des demandeurs d'emploi et créer des opportunités d'emploi décent.

8) L'impact sur l'emploi du Partenariat euroméditerranéen, et en particulier des Zones euroméditerranéennes de libre échange, doit être mieux évalué, étant donné que ses effets peuvent être significatifs dans des industries spécifiques, notamment, par exemple, sûr l'emploi des femmes dans les industries textiles

L'Etude d'Evaluation de l'Impact sur la Soutenabilité commandée par la Commission Européenne estime que, suite à la mise en œuvre des Zones euroméditerranéennes de libre échange, l'emploi baissera de 8% de la main d'œuvre totale en Egypte, ainsi qu'en Tunisie et au Maroc. En Jordanie, au Liban et en Syrie l'emploi baissera de 3%.

L'impact sera ainsi plus important dans les économies du Maghreb ayant des échanges plus importants avec l'UE, et pourrait être très significatif dans certaines industries qui emploient une main d'œuvre féminine au dessus de la moyenne. Cela exige l'adoption de programmes spécifiques pour le genre et l'emploi.

Même si les auteurs du projet « Euromed Emploi » s'accordent à dire qu'il est difficile de faire une estimation précise au préalable de l'impact des Zones euroméditerranéennes de libre échange sur l'emploi, il y a des indicateurs clairs qui montrent qu'une augmentation du chômage et de l'économie informelle auront lieu, du moins durant la première période après sa mise en place. Cela pourrait accroître la pression migratoire. Ceci pose encore le problème de la cohérence des différents objectifs et des mesures entamées dans le cadre du PEM.

9) La nouvelle Politique européenne de voisinage ouvre de nouvelles opportunités en intégrant dans le Partenariat euroméditerranéen une dimension sociale dans des domaines comme l'emploi et le droit au travail

Le nouveau type de « conditionnalité positive » contenue dans les plans d'action de voisinage ajoute entre les critères de référence pour ce qu'un pays puisse bénéficier de la Politique de voisinage des objectifs de ratification et de mise en place d'instruments internationaux de « droits humains », des conventions fondamentales du Bureau International du Travail et de liberté syndical ainsi que la nécessité d'un dialogue avec l'UE en matière de politique sociale, d'emploi et autres défis sociaux. Les plans d'action de voisinage mettent en exergue de nouveaux axes de coopération et définissent des priorités à court et moyen terme comme le dialogue social, la pleine prise en compte du problème du chômage, la modernisation des

services publics à l'emploi et le soutien des réformes nationales en vue du renforcement de la réglementation de la législation du travail. L'approche de la PEV, basée sur l'acceptation par les pays partenaires de la législation européenne comme « modèle », permet d'envisager des développements intéressants et pourrait conduire à long terme à un « espace sociale euroméditerranéen ».

Le défi reste maintenant à concrétiser tous ces objectifs.

UN AGENDA D'ACTION POUR L'EMPLOI DANS LE PEM

QUELS MOYENS, QUELLES ACTIONS

Avant de formuler des recommandations, il est nécessaire de rappeler la différence de nature et de méthode qui existe entre l'analyse et les recommandations. En effet, une chose est de constater, décrire et analyser des faits; autre chose est de définir des perspectives d'action, car toute action présuppose des moyens, un pouvoir. Il est difficile, en effet, d'agir sur un phénomène lorsque l'on n'en maîtrise pas les déterminants. Aussi, avant de faire des recommandations, il n'est pas inutile de s'interroger sur les moyens dont on disposera pour leur mise en œuvre. La question revient donc de savoir si le cadre euroméditerranéen donne institutionnellement le moyen d'agir sur les déterminants des problèmes soulevés par le rapport. (...)

Prenons par exemple la question des migrations: le cadre euroméditerranéen n'est pas celui où se décide la politique migratoire, mais plutôt celui où la politique migratoire de l'UE est seulement mise en application. Cette politique, comme nous l'avons montré, apparaît comme surtout orientée vers le contrôle des flux migratoires. Les incohérences de cette politique du point de vue économique, que nous avons relevées, sont dues au fait que celle-ci est définie dans un cadre européen dans lequel c'est la stratégie globale de l'Europe qui prime, et non une stratégie méditerranéenne. Des arbitrages sont faits entre pays membres de l'UE, les points de vue majoritaires au sein de l'opinion européenne sont pris en compte car, dans l'UE, les décisions sont soumises à la sanction des électeurs: directement (par le parlement européen) et indirectement (par la sanction des parlements nationaux sur les gouvernements). Rien de cela n'existe dans le cadre euroméditerranéen.

Or cette politique migratoire (ou plutôt anti-migratoire) pèse de tout son poids sur les conditions de la politique économique des pays du Sud et de leur politique de l'emploi en particulier. Finalement, peut-être faudrait-il proposer, comme condition de l'efficacité et de la crédibilité de toutes les autres mesures, la création d'un cadre institutionnel dans lequel pourront être prises des décisions concernant la politique euroméditerranéenne. Un cadre qui aurait de réels moyens d'action et surtout une légitimité non seulement au Nord mais aussi au Sud, qui ne soit pas une simple caisse de résonance pour la commission européenne.

Youcef Benabdallah, Rafik Boukllia-Hassane and Fatiha Talahite

Sur la base de ces résultats, il s'avère nécessaire de concevoir un agenda d'action pour l'emploi dans le Partenariat euroméditerranéen pour s'attaquer au défi de l'emploi dans la région, réaliser les objectifs énoncés dans le Partenariat euroméditerranéen et pour l'UE, gagner en crédibilité dans la région méditerranéenne et se présenter comme un partenaire honnête et fiable. Cet ensemble de propositions émanant du projet « EruoMed Emploi » vise à développer une vision pour redéfinir le Partenariat euroméditerranéen comme un Partenariat pour l'Emploi et renforcer le droit au travail dans la région. En tant que telles, elles ne sont pas adressées à l'Union européenne, les gouvernements nationaux des PPM ou les partenaires sociaux, mais au Partenariat euroméditerranéen en tant que tel, son processus et ses institutions.

Ces propositions sont fondées sur quatre principes de base:

a) Le principal défi auquel les PPM et les pays de l'UE doivent faire face conjointement dans les quelques prochaines années c'est de savoir comment garantir de l'emploi de qualité -travail

décent- à la fois au nord et au sud de la Méditerranée;

b) Pour ce faire, la création d'emplois et l'amélioration des droits économiques et sociaux y compris le droit au travail dans les PPM doivent être inclus parmi les objectifs directs du Partenariat euroméditerranéen, avec la nécessité d'engager des actions directes dans ce domaine, avec des ressources financières spécifiques et d'assurer l'intégration de l'emploi et du droit au travail comme des priorités transversales du PEM; dans ce cadre, il est important de mettre en place des mesures sociales accompagnant la libéralisation du commerce afin d'assurer notamment la protection des plus faibles.

c) Le principe de la co-responsabilité qui se trouve au cœur d'un vrai partenariat suppose le partage de la responsabilité entre l'UE et les PPM sur les questions d'intérêt commun (et l'emploi en est un, sans aucun doute). Cela veut dire qu'il est essentiel de trouver des solutions et éventuellement de concevoir des stratégies conjointes en utilisant des ressources communes.

d) Respect des droits de l'homme, respect des droits des travailleurs fondés sur les normes de

l'OIT, politiques économiques favorisant le développement et progrès sont étroitement liés. Le droit au travail, la dynamique du plein emploi, la liberté d'association et le droit à la négociation collective, ainsi que la protection sociale, sont les fondements d'une véritable démocratie sociale.

L'ensemble des propositions et recommandations suivantes devraient permettre d'évaluer dans les 3 à 5 années prochaines si la place et la promotion de l'emploi et du droit au travail dans le PEM se sont améliorées ou détériorées.

1) Le cadre institutionnel pour adresser les questions relatives à l'emploi dans le PEM reste à mettre en place

a) Au niveau bilatéral, il est nécessaire de généraliser la création et la mise en œuvre de «Sous-comités d'affaires sociales» au sein des Conseils d'Association de l'UE et des PPM, comme ceux qui ont été créés en Tunisie et en Jordanie. Ces sous-comités devraient traiter des questions telles que les politiques d'emploi, la surveillance et l'amélioration de la situation économique et sociale des PPM, les systèmes de protection sociale, les codes et conditions de travail, la réduction de la pauvreté, et non uniquement des questions de coopération en matière de justice et d'affaires intérieures, comme l'intégration des immigrants. Ces sous-comités devraient impliquer dans tous leurs travaux les représentants de la société civile et les partenaires sociaux.

b) Au-delà de ces mécanismes de surveillance bilatérale, une Commission euroméditerranéenne sur les questions sociales et l'emploi, à l'instar de celle qui existe dans le MERCOSUR, pourrait être mise en place.

c) Au niveau politique, la meilleure plateforme pour traiter de ces questions serait une Conférence Euroméditerranéenne des Ministres de l'Emploi, qui devrait se réunir régulièrement, comme c'est le cas pour les Ministres du Commerce et de l'Industrie ainsi que des Finances (voir chapitre 2 pour une discussion en profondeur de cette proposition et des différentes options). La stratégie 'bottom up' (groupes de travail, sous-comités, Comités d'association, Conseils d'association) doit être accompagnée d'une stratégie 'top down' (Ministres des Affaires Etrangères, Ministres du travail et des Affaires sociales, Conseil de l'UE,

Conseil d'association). La Conférence des Ministres de l'Emploi prévue pour 2008 devrait être suivie de réunions régulières.

2) La consultation avec les partenaires sociaux devrait être partie intégrante de tout le processus de prise de décision euroméditerranéen

Ceci est particulièrement valable pour les questions sociales et de l'emploi au niveau multilatéral, bilatéral et national, en concordance avec le modèle social européen. En effet, l'Agenda social européenne (février 2005) prévoit 'l'intégration du modèle social Européen dans le dialogue au niveau multilatéral, régional et bilatéral'; la nouvelle politique de Visinage offre le cadre institutionnel adéquat pour le faire. La Conférence Euroméditerranéenne sur l'Emploi et le Dialogue Social organisée à Berlin en mars 2007 constituera une première étape; elle se déroulera avec la participation des gouvernements nationaux, d'institutions méditerranéennes et communautaires, des partenaires sociaux et d'experts. Elle devrait être suivie d'une conférence à un niveau ministériel avec un mandat et une capacité politique pour garantir l'adoption d'une approche du droit au travail réellement basée sur les droits de l'homme.

A un niveau plus structurel, il est nécessaire de créer des espaces de dialogue et de concertation sociale dans le Partenariat euroméditerranéen, avec la participation des partenaires sociaux de l'UE ainsi que ceux des PPM et des institutions euroméditerranéennes. Cela amène à considérer de manière explicite la convergence progressive des PPM vers la législation sociale européenne, impliquant des structures de coordination des syndicats, des entrepreneurs et autres associations socioprofessionnelles. Au niveau bilatéral, l'implication et la consultation des syndicats dans les programmes d'Education et Formation pour l'Emploi, jusqu'ici totalement absents, devraient être systématique.

Pour rendre cette consultation efficace, il est impératif de créer des programmes de renforcement et de mise à niveau des capacités administratives des partenaires sociaux, et notamment des syndicats, comme ceux actuellement mis en place dans quelques PPM afin de soutenir les associations professionnelles.

3) Au niveau euroméditerranéen, un système de surveillance et d'évaluation de la situation économique et sociale en général et de l'emploi en particulier devrait être mis en place, en adoptant aussi une perspective basée sur les droit économiques et sociaux

Ce système définirait un certain nombre d'indicateurs permettant la comparaison – benchmarking- et l'analyse des progrès réalisés dans le temps, ainsi que la surveillance des politiques nationales d'emploi. Cette approche de benchmarking concentrée sur le développement des marchés du travail devrait faciliter l'évaluation des avances dans l'application des recommandations sociales de Plans d'action de voisinage. Il devrait également assurer, en tant que base minimale, que l'application du PEM et des Plans d'action sera menée sans causer des dommages à la population et sans entraver la bonne marche de l'agenda du travail décent.

Il est important de souligner que ce système multilatéral de surveillance ne doit pas être envisagé comme un mécanisme de contrôle indépendant en tant que tel, une sorte d'observatoire, mais plutôt comme un outil de dialogue, d'échange et de coopération entre les gouvernements partenaires (c'est-à-dire, un processus politique) leur permettant de trouver une plateforme commune pour des questions d'intérêt commun. L'Initiative de Bucarest lancée à l'initiative de la CES pour créer un système de surveillance des politiques d'emploi dans les pays sud-est européens, pourrait servir de modèle.

4) Un Programme euroméditerranéen pour renforcer les politiques nationales d'emploi dans les Pays Partenaires de la Méditerranée devrait être lancé

Ceci serait un prolongement du système de surveillance proposé au point 3) et pourrait constituer une composante du nouvel Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat, rassemblant tous les fonds pour la coopération économique euroméditerranéenne, y compris l'assistance technique, le renforcement des capacités, l'évaluation....En l'occurrence, un système de soutien aux politiques nationales d'emploi devrait être mis en place pour faciliter des politiques actives qui contribuent à retenir et à insérer dans le marché du travail les

travailleurs, en leur offrant des emplois durables, décents et de qualité. Une première étape consisterait à établir un certain nombre de rapports sur les politiques nationales d'emploi, les mécanismes de mise en place et leur institutionnalisation, ainsi que leur coordination avec des autres politiques.

5) Définition d'une Stratégie Euroméditerranéenne de l'Emploi

Dans le même esprit que la feuille de route pour la création d'une Zone Euroméditerranéenne de Libre Échange en 2010 ou le programme Ring euroméditerranéen pour l'énergie, il est nécessaire de avancer dans la définition d'une Stratégie Euroméditerranéenne de l'Emploi avec des objectifs spécifiques pour la région dans son ensemble et pour chaque pays, la formulation d'engagement précis, des plans et des instruments pour les respecter, suivant le modèle les 'Orientations Générales des Politiques de l'Emploi des 25'. Ceci obligera les pays membres du PEM à établir un système intégré d'information et de statistiques sociales sur les politiques de l'emploi pour alimenter le système de surveillance évoqué au point 3).

6) Mettre en place des mécanismes au sein du Partenariat euroméditerranéen pour promouvoir la pleine ratification et la mise en œuvre des conventions fondamentales de l'OIT et les conventions des Nations Unies relevant pour le droit au travail dans tous les pays partenaires

Cela devrait inclure, bien entendu, les pays européens, avec un système multilatéral de supervision des progrès dans ce domaine. Ceci assurerait la protection et l'efficacité des droits fondamentaux inscrits dans les conventions de l'OIT, comme le droit à la grève, à la négociation collective et au dialogue social, plus concrètement par des mesures spécifiques qui garantissent l'effectivité de la législation du travail (inspection du travail, etc). Dans cette même logique, un système pour garantir les droits économiques, sociaux et culturels comme stipulé dans le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels devrait être établi au sein du Partenariat euroméditerranéen.

7) Prévoir des mesures compensatoires pour les quelques années à venir afin d'atténuer l'impact négatif des Zones euroméditerranéennes de libre échange sur les travailleurs qui ont perdu leur emploi dans ce processus

Ceci devrait être envisagé comme une manière de remédier la violation de leur droit au travail et contribuerait à la soutenabilité sociale des zones euroméditerranéennes de libre échange.

Pour les mêmes raisons, le Fonds Européen d'Ajustement à la Globalisation a été mis en place en décembre 2006 au sein de l'UE pour les travailleurs ayant perdu leur emploi suite à la libéralisation commerciale, de façon qu'ils peuvent garder leur emploi ou trouver rapidement un autre travail (ce fonds de 500 millions d'euros au maximum par prévoit le soutien à un nombre estimé de environ 35.000 travailleurs au maximum). La restructuration économique dérivé de la mise en place des Zones euroméditerranéennes de libre échange justifie l'adoption de mesures compensatoires similaires pour atténuer l'impact négatif sur les travailleurs qui ont perdu leur emploi dans ce processus, c'est à dire la mise en place d'un mécanisme pour remédier à la violation des droits humains fondamentaux comme c'est le droit au travail. Cela pourrait inclure des programmes d'aide aux travailleurs pour le recyclage, la recherche d'emploi ou des mesures incitatives pour s'établir à leur propre compte. Ceci implique un niveau de financement adéquat.

8) Un Plan d'Action euroméditerranéen pour l'emploi des femmes

Les Zones euroméditerranéennes de libre échange risquent d'avoir un impact particulièrement négatif sur le travail des femmes et pourraient faire reculer les progrès enregistrés ces dernières années dans le pourcentage des femmes dans la population active.

Ceci justifie l'adoption d'un programme spécifique pour l'emploi des femmes dans le cadre du Plan d'action du PEM pour renforcer le rôle des femmes dans la société, adopté à Istanbul en novembre 2006. Un emploi décent est un des principaux axes d'émancipation des femmes et devrait être considéré comme un moyen d'accroître leur rôle dans la société. La

composante Genre prend ici toute sa valeur et doit passer de la théorie à la pratique.

Un tel programme devrait contenir les points suivants:

- Un système compensatoire pour les femmes ayant perdu leur emploi à la suite de la mise en place des zones de libre-échange ou de la délocalisation dérivé de la participation de l'Europe au processus de globalisation devra être mis en place. Ces compensations pourraient servir aux femmes chômeuses pour se recycler, pour les aider à trouver un nouvel emploi ou se déplacer dans une autre région, le cas échéant. En toute logique, ce système devrait passer par les institutions nationales pour la promotion de l'emploi déjà existantes.
- La mise en place d'un programme spécial pour les chômeuses diplômées pour mettre fin aux problèmes déjà existant pour la main d'œuvre féminine diplômée.
- Un programme pour promouvoir l'accès des femmes aux postes de responsabilité
- La composante Genre dans tous les programmes MEDA pour assurer la création d'emplois pour les femmes et leur intégration dans le marché du travail doit devenir un critère d'évaluation fondamental des projets de coopération euroméditerranéenne.

9) Préparation d'une "feuille de route" pour faire avancer l'agenda du travail décent et visant la création d'un «Espace social euroméditerranéen» dans le cadre de la Politique européenne de voisinage

Le contenu innovant dans le domaine social et de l'emploi des plans d'action du voisinage doit devenir le pivot de la coopération euroméditerranéenne et doit bénéficier d'un soutien financier adéquat. Ce plan d'action qui commence à être exécuté, devra servir d'élément déclencheur pour l'agenda travail de qualité, et notamment améliorer les politiques nationales d'emploi, promouvoir le dialogue social dans chaque pays et avec l'UE concernant les affaires sociales, contrôler la ratification, la conformité et l'application des conventions de l'OIT et autres conventions des Nations-Unies concernant le droit au travail.

Ce processus devrait avoir pour objectif final la création d'un véritable «Espace social euroméditerranéen» en complément de la «Zone euroméditerranéenne de libre échange» prévue

pour 2010. Afin de garantir la cohérence du processus et de surveiller l'état de son avancement, il s'avère nécessaire de préparer une « feuille de route » et ceci dans le cadre de la Conférence des Ministres de l'Emploi et des Affaires Sociales annoncée pour 2008.

